

EMBARGO : 27 mai, 17 heures

Communiqué

LA CMQ ADOPTE SON PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT

(Québec, le 27 mai 2004) - Réunis en séance de conseil, les élus de la CMQ ont adopté le projet d'énoncé de vision stratégique du développement qui sera soumis à la consultation publique en septembre prochain.

Quels sont les grands défis métropolitains qui nous concernent tous, que l'on réside à Québec, à l'Île-d'Orléans, sur la Côte-de-Beaupré, à Lévis ou dans la Jacques-Cartier? Comment peut-on, ensemble, faire davantage? Comment pouvons-nous, par nos actions mutuelles, assurer une meilleure qualité de vie aux générations futures? Comment faire en sorte que notre territoire soit cité en exemple parmi les grandes agglomérations? Voilà ce que propose la vision de la CMQ. Elle pose un diagnostic clair sur la situation, énonce un certain nombre de défis et propose des orientations et des actions pour les relever.

Pourquoi adopter une vision stratégique 2004-2024? Pour plusieurs raisons. D'abord, pour répondre à l'obligation légale qu'a la CMQ d'adopter une vision au début de son mandat. Mais aussi parce qu'une vision stratégique peut devenir un outil puissant de coordination et de mobilisation puisqu'elle représente ce qu'une communauté souhaite devenir. En ce sens, elle constitue une feuille de route pour l'avenir, une occasion sans précédent de bâtir la solidarité de vision indispensable à la solidarité d'actions.

Le développement économique, international, social, culturel et environnemental ainsi que le transport et l'aménagement du territoire sont au cœur de l'énoncé de vision stratégique de la CMQ. L'analyse de chacun de ces secteurs de notre activité donne une vision claire et intégrée d'objectifs à poursuivre dans le futur :

- ✓ Une communauté plus riche;
- ✓ Une communauté plus solidaire;
- ✓ Une communauté plus saine et durable
- ✓ Une communauté plus créative
- ✓ Une communauté mieux aménagée
- ✓ Une communauté plus accessible.

Le projet d'énoncé de vision est le fruit de la réflexion des 26 municipalités faisant partie de la CMQ. Il sera prochainement soumis à la consultation publique. Ce projet interpelle d'abord l'ensemble des citoyens et citoyennes qui résident sur le territoire métropolitain mais aussi l'ensemble des acteurs socio-économiques qui oeuvrent, chacun dans leur domaine, au développement de notre communauté. Les résultats de cette consultation seront ensuite pris en compte par les élus de la CMQ pour la mise au point de la vision finale qui sera adoptée par le conseil de la Communauté.